

C'est une question au sujet de laquelle il y a du pour et du contre, que celle d'une participation aussi active du prêtre aux choses purement politiques. Elle doit évidemment être laissée au jugement et à la discrétion des supérieurs ecclésiastiques. Dans le cas actuel, le P. Heldmann est en règle, puisqu'il a l'approbation de son Ordinaire. Souhaitons qu'il soit élu et qu'il réussisse à éclairer l'esprit de ses co-législateurs. Ils en ont tant besoin !

Voici le bon témoignage qu'un protestant, M. Wm. E. Curtis, rend au zèle des membres des congrégations enseignantes en ce qui concerne les écoles des Sauvages :

Les écoles catholiques ont toujours donné satisfaction au Bureau des Affaires des Sauvages, tant au point de vue de leur administration qu'à celui de leurs résultats. La plupart sont sous la conduite des divers ordres de Sœurs de Charité qui consacrent leur vie entière à cette œuvre et n'ont d'autre ambition que de réussir, tandis que, dans les écoles ordinaires, l'enseignement est donné par des instituteurs qui, règle générale, n'ont qu'un désir, celui de gagner leur vie le plus facilement possible, et cessent d'enseigner dès qu'ils trouvent à se marier ou qu'ils tombent sur un emploi plus agréable ou plus rémunérateur. Les instituteurs catholiques sont permanents. La durée moyenne des fonctions des autres instituteurs ne dépasse pas deux ans.

Pour ces motifs, le gouvernement a favorisé les écoles catholiques, mais c'est de leur plein gré que les sectes protestantes se sont retirées de ce champ de labeur. A venir jusqu'en 1894, ils recevaient une proportion aussi considérable des crédits afférents aux écoles des Sauvages que celle des catholiques, mais peu à peu, ils se retirèrent, alléguant qu'il était de mauvaise politique de la part du gouvernement d'affecter des crédits à des écoles à caractère religieux distinct, et que chaque confession religieuse devait prendre soin de ses écoles.

Le prétexte est percé à jour depuis longtemps. Les instituteurs protestants durent laisser la place libre aux bonnes religieuses parce qu'ils n'avaient ni assez d'esprit de désintéressement et de sacrifice, ni assez de compétence pour leur faire avantageusement concurrence. Seul l'aveu humiliant qu'il serait forcé de faire de l'infériorité de ses méthodes et de ses moyens d'action peut forcer un pasteur protestant à se priver volontairement d'une source de revenu quelconque.

Pour se conformer au désir du St Siège, le Dr Zahm, l'auteur de "Evolution and Dogma," a retiré son livre de la circulation, et demandé à ses amis de ne pas l'acheter. Le traducteur italien de

de ces

Le
rivière